

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 14 décembre 2015

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, JACQUIN André, Mmes VANDAELE Valérie, DRUI Anne, GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. DRUI Philippe, GANGLOFF Claude, POSSELT Henri, SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.  
M. LEONARD Vincent avec excuses.

=====  
La séance débute à 20 heures 00.

Le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2015 est accepté à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Nicolas SAUVEGET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

**176-2015 Ristourne de cotisation CIADE** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte un chèque d'un montant de **169,00 €** en guise de ristourne de cotisation de l'assureur CIADE pour l'année 2014.

**177-2015 Vœux de la municipalité du 16 janvier 2016 – Modalités pratiques** : Le maire rappelle les modalités des Vœux de la municipalité qui étaient en vigueur les années précédentes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, fixe une participation de **10 €** pour les personnes extérieures à la commune (gratuit pour les enfants de moins de 14 ans). Les personnes extérieures, membre d'une association locale et aidant le soir des vœux de la municipalité, seront exemptes du paiement des 10 € de participation.

**178-2015 Participation à l'achat de tenues sportives pour l'association des P.R** : Le maire rappelle la délibération du 17 décembre 2014. Il précise le nouveau montant facturé à l'association des Passionnés de la Raquette suite à l'acquisition des tenues sportives avec marquage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, octroie une subvention d'un montant de **425,42 €** qui se décompose comme suit : 160 € pour les frais de flocage + 265,42 € pour l'acquisition des tenues (participation à hauteur de 30%) à l'association des Passionnés de la Raquette.

**179-2015 Demande de location de la salle pour une soirée pizza-flamms** : Le maire fait lecture de la demande de la directrice de l'école élémentaire pour une location de la salle AJLC, à tarif réduit, dans le cadre des opérations de financement du module équestre prévu en 2016 pour la classe de CP-CE1. La location est prévue samedi 23 janvier 2016 pour une soirée pizza-flamms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, octroie exceptionnellement la location de la salle AJLC pour cette occasion au tarif forfaitaire de **70 €**.

**180-2015 Participation aux frais de scolarité de la commune de Holving** : Le maire présente le décompte du syndicat scolaire de Richeling - Holving pour la participation d'un élève de la localité pour un montant total de **257,85 €**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, accepte ce décompte et charge le maire de procéder à son mandatement.

**181-2015 Mise à disposition de stères de bois pour diverses prestations de particuliers** : Le maire rappelle les modalités mises en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015 pour les ouvertures et fermetures du nouveau cimetière et du dépôt des déchets verts sis rue des Fleurs. Il précise ses discussions avec 2 administrés

qui acceptent d'ouvrir et de fermer les portes des différents lieux. Une mise à disposition de stères pour l'année a été approuvée par les personnes concernées. Ces stères seront livrés à domicile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, alloue en compensation des prestations annuelles assurées, les stères de bois suivants :

- ° 10 stères de bois à M. Joseph JUNG
- ° 30 stères de bois à M. Laurent SCHMITT.

M. PIQUET, agent ONF, sera chargé de la mise en œuvre de cette décision.

**182-2015 Achats de terrains :** Le maire informe le conseil municipal de ses différents contacts avec des propriétaires qui souhaitent vendre des terrains à la commune. Il fait lecture des courriers de confirmation des conditions de vente reçus en retour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de faire les acquisitions de terrains cadastrés suivants :

° section 34 parcelle n° 182 «Tenzgaerten Angstburg» de 2,49 ares appartenant à Mme Marie Hélène DE MERCY pour un montant de 100 €/are. Le terrain est situé en zone INA.

° section 46 parcelle n° 31 «Steinster Etzel am Wald» de 18,91 ares appartenant à M. et Mme Horst BRITZIUS pour un montant de 50 €/are. Le terrain est situé en zone NC, proche de la forêt Unterholtz et sera utilisé comme terrain de plantation de sapins.

Le maire est autorisé à signer tout document dans cette affaire et notamment les actes notariés. Les frais notariés seront à la charge de la collectivité.

**183-2015 Régularisations pour l'année 2015 de l'AFAFAF :** Le maire informe le conseil municipal de l'analyse des subventions versées en 2014 et 2015 à l'AFAFAF.

Une étude détaillée sera réalisée sur la période de 2006 à 2014 pour connaître l'ensemble des mouvements effectué par la commune à l'AFAFAF.

Dans l'attente de cette analyse, l'AFAFAF devra impérativement prendre en compte pour le décompte de la **taxe syndicale 2015** et du fait du **paiement d'un acompte de 10.000 € en 2014** sur le montant de la vente des terrains prévus par l'AFAFAF à la commune, représentant une surface de 21,4181 ha (pour un montant de 55.687 €) sur les 38,1250ha appartenant à l'AFAFAF sur le ban communal, les différents éléments suivants :

- ° l'impact sur les taxes foncières non bâties de 2015,
- ° l'impact sur le paiement 2015 des baux de chasse et notamment pour le lot n° 2,
- ° l'impact de la taxe syndicale relative à la surface des terrains de l'AFAFAF (21,4181 ha) concernée par l'acquisition de la commune,
- ° l'impact sur le versement par la commune des locations de terrains de l'AFAFAF.

Une réunion devra être prévue entre le comité de l'AFAFAF et le maire dès que les éléments en question seront connus et avant toute nouvelle demande de paiement adressée à la commune de la taxe syndicale 2016, relative à l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, valide les propositions du maire et le charge d'analyser la situation avec le comité de l'AFAFAF.

Le maire précise au conseil municipal qu'une assemblée générale devra se tenir en 2016 (tous les 3 ans) conformément aux nouveaux statuts de l'AFAFAF adoptés lors de l'assemblée générale du 28 mai 2013.

**184-2015 Demande de subvention pour un module équestre pour le CP-CE1:** Ce point est reporté à une prochaine réunion du conseil municipal.

**185-2015 Autorisations spéciales pour le budget assainissement :** Ce point est annulé.

**186-2015 Tarifs pêche 2016 :** Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, fixe les tarifs de pêche pour l'année 2016, comme suit :

Carte journalière : .....	7,00 €
Carte annuelle : .....	48,00 €
Carte annuelle avec barque : .....	85,00 €
Carte mensuelle : .....	22,00 €
Carte annuelle avec flotte tube : .....	65,00 €
Carte journalière en accompagnement barque .....	10,00 €
Carte jeune (moins de 16 ans, sans pêche à la cuillère) : ...	17,00 €
Supplément pour la pêche de nuit : .....	32,00 €
Supplément pour pêche de nuit Carpe Passion : .....	38,00 €
Colistier pour barque (+ carte annuelle de 48,00 €) .....	12,00 €
Transformation carte annuelle en carte avec barque : .....	37,00 €

La pêche sur le premier petit étang situé à gauche est interdite aux cartes journalières.  
Rappel : La fermeture du carnassier sera effective du 1<sup>er</sup> février 2016 au 30 avril 2016.

**187-2015 Tarifs 2016** : Après en avoir délibéré, le conseil municipal définit les tarifs pour l'année 2016 suivants, avec un indice de référence des loyers du 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 de + **0,02 %** pour l'actualisation des loyers à percevoir au 01/01/16.

• Loyer mensuel 18 rue du Général EBLE logement A :	290,25 €
• Loyer mensuel 18 rue du Général EBLE logement B :	253,30 €
• Participation mensuelle pour chauffage logement A :	105,54 €
• Participation mensuelle pour chauffage logement B :	63,32 €
• Loyer mensuel logement 20, rue du Général EBLE :	466,00 €
	(466,09 € à partir du 01/02/2016)
• Loyer mensuel logement 22, rue du Général EBLE :	310,72 €
• Loyer mensuel 21, rue St-Jean logement A :	263,85 €
• Loyer mensuel 21, rue St-Jean logement B :	456,18 €
	(456,27 € à partir du 01/09/2016)
• Participation aux charges logement A au 21, rue St-Jean :	105,54 €
• Participation aux charges logement B au 21, rue St-Jean :	101,37 €
	(101,39 € à partir du 01/09/2016)
• Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement A (RDC) :	369,40 €
• Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement B (studio) :	158,31 €
• Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement C (1 <sup>er</sup> étage) :	369,40 €
• Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement D (combles) :	369,33 €
	(369,40 € à partir du 01/08/16)
• Frais photocopie format A4 en grand nombre:	0,25 €
• Frais photocopie format A3 en grand nombre :	0,40 €
• Confiserie, tir, loterie, stand de jeux :	50,00 €
• Manèges :	100,00 €
• Auto-scooters, chenille, ... :	190,00 €
• Gens de voyage par jour et par caravane :	9,00 €
• Forfait eau, électricité et toilettes par jour et caravane :	3,50 €
• Cirque et autres spectacles :	17,00 €
• Droit de reconnaissance :	7,62 €
• Droit de place pour camion type vente d'outillage :	50,00 €

La décision est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

**188-2015 Dons aux œuvres** : Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

**189-2015 Loi NOTRe - Proposition du Préfet** : Le courrier recommandé + A.R du Préfet, expédié en date du 15 octobre 2015 et réceptionné en mairie en date du 16 octobre 2015, détermine la date limite de réponse de la collectivité au 16 décembre 2015.

Le maire informe le conseil municipal de ses multiples réunions à la CASC et à la CCAL quant au rapprochement entre les 2 intercommunalités. Il fait état des différents votes qui ont eu lieu respectivement et précise qu'un document financier a été ventilé ce matin même par Monsieur le Sous Préfet de Sarreguemines qui n'a cependant pas pu être analysé dans le délai imparti.

Le conseil municipal, à durant plusieurs réunions précédentes, analysé les avantages et les inconvénients liés à ce regroupement d'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents,

° **DESAPPROUVE** les grandes lignes de la loi NOTRe qui consiste, à terme, à transférer aux intercommunalités des compétences de plus en plus nombreuses au détriment de celles exercées par les communes.

° **DESAPPROUVE** les réductions drastiques des dotations globales de l'Etat qui d'année en année provoqueront une asphyxie financière des communes.

Le conseil municipal ne peut accepter qu'à terme la commune soit réduite à une «coquille vide » comme cela est malheureusement déjà le cas pour les communes en Allemagne, qui ne disposent plus d'un budget propre et qui ne sont plus autonomes et souveraines pour décider librement de leur évolution.

° **NE SE PRONONCE PAS** sur l'avis du Préfet de fusionner la communauté de communes de l'Albe et des Lacs (CCAL) avec la communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences compte tenu du fait que les impacts notamment financiers au niveau des différentes taxes locales et intercommunales pour les compétences transférées ou les compétences nouvelles n'ont pas pu être analysés dans les délais impartis.

Il est regrettable que l'analyse financière réceptionnée ce jour n'ait pas été disponible il y a 2 mois, lors de la transmission de l'avis du Préfet.

Le conseil municipal sera informé, dès que possible, des impacts financiers en fonction des compétences globales qui sont liés à ce regroupement et ce tant au niveau communal, qu'au niveau des administrés et des entreprises concernées.

**Divers et communication** : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Distribution des cadeaux aux personnes de plus de 65 ans : samedi 09 janvier 2016 à partir de 10 heures.
- Prime d'assainissement 2014 de l'AERM : **3.548 €.**
- Passation de commandes des 36 I-Pad. Installation + formation prévues le 23 décembre 2015.
- Résultats du concours de dessin des écoles. Les lauréats seront informés par un courrier individuel.
- Arrêté préfectoral pour la fin d'année relatif aux pétards et feux d'artifices sur le domaine public.
- Mandatement des différentes subventions aux associations pour l'année 2015.
- PEDT et fonds de soutien : pas de suite donnée pour l'année 2015/2016. Constitution du dossier PEDT à prévoir pour l'année 2016/2017. Création du groupe de travail pour l'étude d'un périscolaire.
- Versement prochain du solde de subvention du Conseil départemental pour l'immeuble 18, rue Nationale à hauteur de 25.395,80 €.
- Intervention de Moselle télécom sur le réseau WIFIMAX pour améliorer l'accès du haut débit.
- Contrôle APAVE pour divers bâtiments communaux : salle AJLC, immeuble 18 rue Nationale et les écoles, prévu les 22 et 23 décembre 2015.
- Passage de la commission communale de sécurité lundi 16 janvier 2016 à partir de 14 heures pour les 2 bâtiments communaux (salle AJLC et immeuble 18, rue Nationale), un restaurant, une pizzéria ainsi que pour le local de prière de l'A.C.I.T de la Cité des Jardins.

■ Déclaration de catastrophe naturelle : **11** dossiers reçus en retour avec entre autre le groupe scolaire préau couvert, le bâtiment école de la classe CP-CE1 et les immeubles communaux, sis 20 et 22 rue du Général Eblé.

La séance est levée à 21 heures 30.

Publié le 15 décembre 2015.

M. FETIQUE Cyrille		Mme VANDAELE Valérie	M. JACQUIN André
Mme DRUI Anne	M. DRUI Philippe	M. GANGLOFF Claude	Mme GRASSWILL Geneviève
Mme JAOUAD Marie-Christine	Mme MARQUAND Catherine	M. POSSELT Henri	M. SAUVEGET Nicolas
Mme SCHWARTZ Estelle		M. WILSIUS Régis	